



Initiative pour la Transparence dans  
les Industries Extractives du Sénégal

# PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026

*La transparence,  
tout le monde y gagne !*



[www.itie.sn](http://www.itie.sn)



[itie@itie.sn](mailto:itie@itie.sn)



[@itie\\_senegal](https://twitter.com/itie_senegal)



Comité national  
ITIE Sénégal



# TABLE DES MATIÈRES

# PLAN STRATÉGIQUE

## 2022-2026

### Liste des acronymes et abréviations

Mot du Président (Pr. Awa Marie Coll Seck, Ministre d'Etat)

Préface Secrétaire Permanent (Marième Diawara Thiaw)

1. Présentation de l'ITIE, Sénégal
  - 1.1. Mission et Objectifs
  - 1.2. Valeurs organisationnelles
  - 1.3. Principes de gouvernance
2. Évaluation du Plan stratégique 2017-2021
3. Consultations avec les parties prenantes externes
4. Contexte de l'élaboration du plan stratégique 2022-2026
  - 4.1. Miser sur des atouts majeurs (résultats diagnostic FFOM)
  - 4.2. Relever des défis importants
5. Présentation du plan stratégique 2022-2026
  - 5.1. Vision
  - 5.2. Enjeux, orientations et axes d'intervention
    - 5.2.1. Réformes
    - 5.2.2. Informations - Transparence
    - 5.2.3. Impacts Socio-Économiques-environnementaux
    - 5.2.4. Mobilisation des ressources et Renforcement de capacités
6. Mécanismes de mise en œuvre et de Suivi -Évaluation
  - 6.1. Mécanismes de mise en œuvre
  - 6.2. Mécanismes de Suivi Évaluation
    - 6.2.1. Modèle logique
    - 6.2.2. Cadre de mesure de rendement
    - 6.2.3. Tableau de bord des indicateurs



## MOT DE LA PRÉSIDENTE CN-ITIE

**Pr. AWA MARIE COLL SECK,**  
Ministre d'État,  
Présidente du Comité National ITIE

Après deux validations de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), marquées par des progrès satisfaisants en 2018 et des « progrès très élevés », en 2021, la mise en œuvre de la Norme mondiale au Sénégal, affiche une dynamique remarquable. Celle-ci reste le fruit de l'engagement au plus haut niveau de toutes les parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers). Très tôt, le Comité national, institué par décret n°881-2013 du 20 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National ITIE, abrogé et remplacé par le décret n°2021-1145 du 7 septembre 2021, adopta un plan stratégique quadriennal 2017-2021 pour améliorer le cadre juridique et institutionnel, l'accès à l'information par la production de rapports ITIE, les disséminations et sensibilisations sur les principaux résultats des rapports, la coordination le suivi et la concertation avec le dialogue avec

les parties prenantes, le renforcement de capacités des acteurs ainsi que des systèmes d'information, et les moyens d'intervention du Comité national.

Pour consolider les acquis nés du processus ITIE et adapter la gouvernance de ressources minières, pétrolières et gazières aux évolutions nationales et internationales, un nouveau plan stratégique 2022-2026 a été élaboré suivant une démarche inclusive. Il ressort dudit plan des axes d'intervention privilégiée notamment la continuité et l'opérationnalisation des réformes du secteur minier et pétrolier (contenu local et partage des revenus), la digitalisation de l'accès à l'information (plateforme de télé déclaration, registres publics), les impacts économiques sociaux et environnementaux (la réhabilitation et les indemnités), la mobilisation des ressources et le renforcement du suivi et de la coordination.

Le Plan stratégique s'emploie à intégrer les priorités nationales du pays et les thématiques phares de la Norme ITIE telles que la divulgation systématique, la mobilisation des ressources domestiques, la maximisation du contenu national, la déclaration des bénéficiaires effectifs, la transition énergétique, etc.

Ainsi, la réalisation de la vision déclinée dans le plan stratégique contribuera, sans nul doute, à relever le niveau de transparence et de redevabilité du secteur extractif dans un contexte de préparation du démarrage de la production pétrolière et gazière.

Enfin, l'appropriation du plan par tous les acteurs facilitera l'atteinte des objectifs stratégiques au bénéfice de la garantie du droit de propriété des ressources naturelles au peuple ainsi que la gestion transparente.



# PRÉFACE

## Secrétaire Permanent

La mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal a connu un tournant décisif durant ces cinq (05) dernières années dans le domaine de la transparence de la redevabilité et de l'accès à l'information. L'année 2021, marque la fin du premier plan stratégique du Comité national (2017-2021). L'évaluation finale de ce plan a permis non seulement de quantifier l'ampleur des réformes pris dans le secteur extractif mais aussi, de documenter les résultats obtenus ainsi que les impacts qui en découlaient. Les avancées très significatives notées ont permis de déceler des changements clés au sein des systèmes de gouvernance du secteur extractif.

Le Sénégal entre dans une nouvelle phase de développement des projets pétroliers et gaziers en tenant compte de la question d'une transition énergétique juste et équitable. Ainsi, il est extrêmement important de capitaliser les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Norme 2019, (avec notamment les résultats obtenus lors des deux Validations subies 2018 et 2021), dans le but de mieux proposer des actions susceptibles d'influencer les changements attendus, tout en se projetant sur les questions futures qui seront éventuellement mentionnées dans la Norme 2023.

Ayant bien compris ces enjeux, le CN-ITIE a encore mobilisé l'ensemble des parties prenantes pour réfléchir sur les orientations et les interventions de l'ITIE dans un contexte marqué par la mise en œuvre d'une première stratégie et par les performances dans le domaine de la validation. Ainsi, cette nouvelle stratégie, conçue selon une approche participative, ambitionne de renforcer la transparence et la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif pour la période 2022-2026.

Ainsi, conformément aux priorités nationales et à l'orientation voulue tenant compte de la logique de la chaîne de valeur des industries extractives, le CN-ITIE propose un plan quinquennal autour de quatre (04) axes stratégiques que sont **(i) Réformes (ii) Informations Transparence (iii) Impacts Socio- Économiques- Environnementaux (iv) Mobilisation des ressources et Renforcement de capacités**. Le Groupe multipartite, devra œuvrer pour **une effectivité de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif pour le bien-être des citoyens et le développement durable** et devra aussi conduire le processus de mise en œuvre des activités déclinées dans le document.

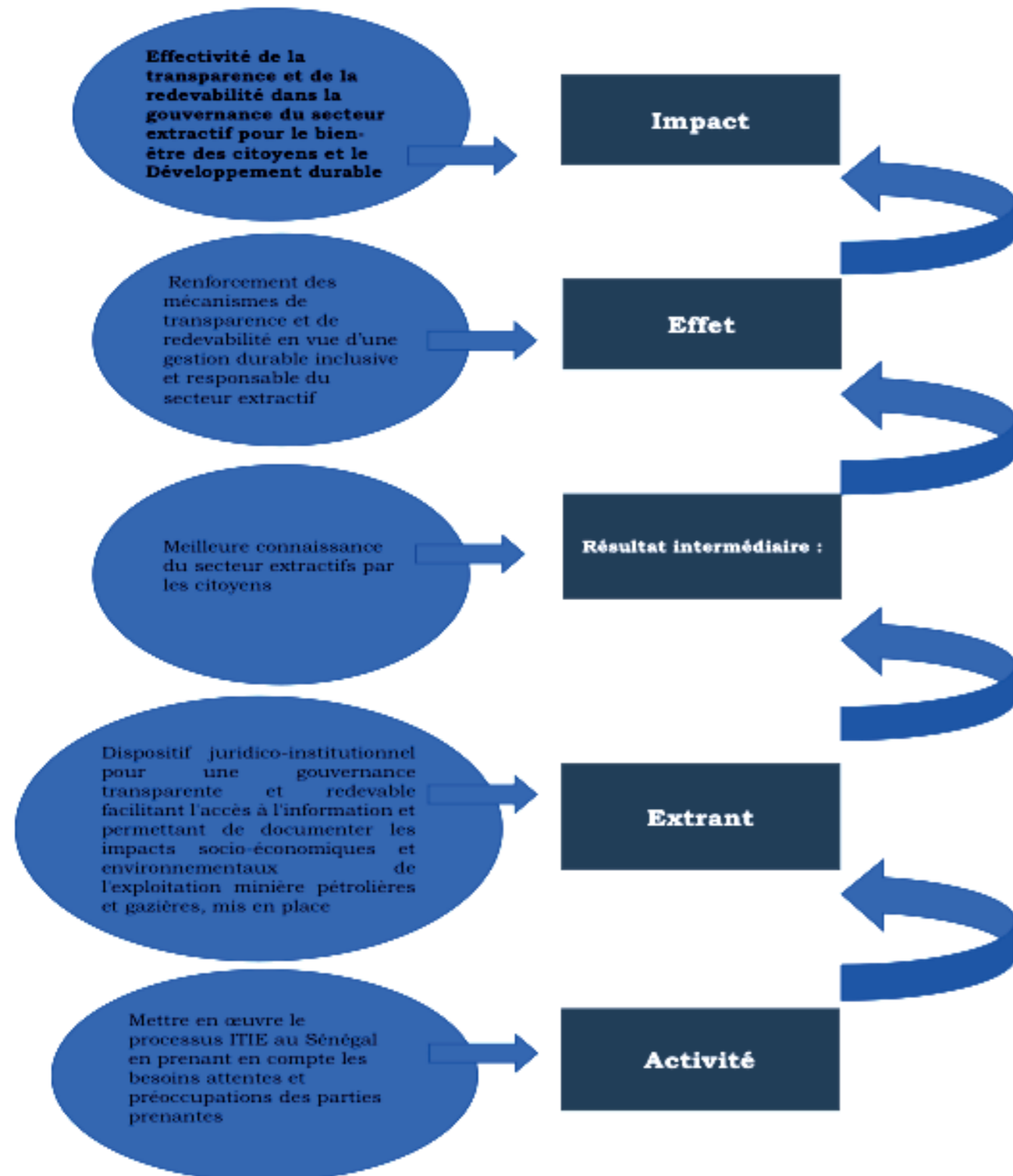
Aussi, encore faut-il souligner que la plupart des interventions seront inscrites dans une perspective de :

- Diffusion et de partage des informations sur le secteur extractif et d'accentuer les efforts en faveur de l'utilisation des données pour soutenir le développement du Sénégal, et
- Instauration d'un débat public constructif permettant de favoriser la compréhension par les citoyens des questions relatives aux industries extractives sur toute sa chaîne de valeur

Je reste convaincue que **la mobilisation de tous les acteurs**, autour des points essentiels permettra, à coup sûr, pour les cinq( 05) années à venir de relever d'autres défis du secteur et d'assurer une offre de services de qualité aux communautés de base.

**Marieme Diawara Thiaw,  
Secrétaire Permanent,  
Coordinateur CN-ITIE**

# THÉORIE DU CHANGEMENT DU CN-ITIE



## 1. Présentation ITIE Sénégal



**L'**Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme internationale qui vise à améliorer la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'extraction des ressources minières, gazières, pétrolières. L'ITIE est mise en œuvre et soutenue par une coalition de gouvernements, d'entreprises, d'organisations de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales. Elle est aujourd'hui régie par une norme qui lui sert de référentiel. L'avènement de la Norme ITIE résulte d'un long processus de consultation avec l'ensemble des parties prenantes.

L'ITIE a pour objectif de renforcer la bonne gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles en mettant à la disposition du public, toutes les informations relatives aux versements effectués par les sociétés minières, pétrolières et gazières. Elle encourage les gouvernements, les entreprises et les Organisations de la Société Civile à travailler ensemble pour élaborer un cadre pour la publication régulière des paiements et des recettes générées par les industries extractives.

A travers la divulgation de l'information financière, la norme ITIE permet d'accroître la transparence et la redevabilité dans l'utilisation et la distribution des revenus en vue de lutter contre la corruption et de promouvoir le développement durable.

Le Sénégal a adhéré à cette initiative en Octobre 2013, par la mise en place d'un Comité national multipartite (CN-ITIE), composé des représentants de l'Administration, de la société civile et des sociétés extractives, pour conduire et superviser le processus de mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal. Ce qui oblige le pays à publier de manière régulière et ponctuelle des rapports contenant des données actualisées sur la chaîne de valeur de l'industrie extractive. Depuis sa création, le Comité National a engagé un dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes pour poser bases et les conditions d'une mise en œuvre optimale de la Norme. C'est ce qui lui a valu les résultats satisfaisants obtenus lors des deux validations subies.

Le Comité national de l'ITIE Sénégal est composé d'un groupe Multipartite et d'un Secrétariat Technique

## Le Groupe Multipartite : Permanent

La création du Groupe Multipartite au sein de la présidence de la République à travers la signature du décret n°881-2013 du 20 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National ITIE, abrogé et remplacé par le décret n°2021-1145 du 7 septembre 2021, traduit la volonté politique affichée au plus haut niveau.

Le Groupe Multipartite (GMP) est une structure tripartite composée de représentants issus de l'Administration, des entreprises extractives publiques et privées et des organisations de la société civile. Il a pour mission de mettre en œuvre les principes et critères de l'ITIE et de se conformer aux exigences de la NORME. Le Groupe Multipartite veille à la publication régulière de toutes les recettes tirées de l'exploitation des industries extractives ainsi que de tous les paiements versés à l'État par les sociétés parties prenantes dans le périmètre de l'ITIE sur le territoire sénégalais.

il comprend plusieurs commissions

- Commission Audit et Collecte des données;
- Commission Renforcement de Capacités et Suivi-Évaluation ;
- Commission Communication ;
- Commission Finances ;
- Commission Affaires Juridiques et ;
- Commission Ad hoc Validation.

Il convient de préciser que le décret n°2021-1145 apporte les innovations suivantes (en son article 3):

\* Les représentants des OSC et autres organisations et des Industries extractives privées, sont nommés pour un mandat de deux (2) ans renouvelable une (1) fois, et au tiers (1/3) des représentants concernés (la limitation du nombre de mandats n'était pas prévue dans le Décret n°2013-881);

\* Les Institutions, organisations, et entreprises extractives concernées désignent un (1) suppléant pour chaque titulaire ; et La prise en compte de l'équité homme-femme dans le choix des membres du CN-ITIE.

## Le Secrétariat

Le Secrétariat permanent ITIE est le bras technique qui assure la mise en œuvre du plan d'actions ITIE au Sénégal. Il est responsable de l'exécution et du suivi des décisions du Groupe Multipartite. En outre, le Secrétariat Permanent procède régulièrement au renforcement de capacités des parties prenantes pour garantir une appropriation et une bonne mise en œuvre adéquates de la norme.

Dans sa mission, le Secrétariat Permanent assure également la communication et la vulgarisation des actions menées par le CN-ITIE. Il assiste les commissions créées par le Groupe Multipartite et élabore les rapports annuels d'avancement et de suivi de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal.

Enfin, par le biais d'un administrateur indépendant, le Secrétariat Permanent suit l'élaboration au moins une fois par an, une situation conciliée des paiements effectués par les industries extractives, au profit de l'État, et des sommes effectivement enregistrées dans la comptabilité de ce dernier.

Ainsi, le Sénégal a déjà publié huit (8) rapports couvrant les années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. La première validation du Sénégal (évaluation des progrès du pays) en matière de mise en œuvre de l'ITIE a abouti le 08 mai 2018 à la décision du Conseil d'Administration (CA) de l'ITIE internationale qui a reconnu le Sénégal comme pays ayant accompli des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Norme ITIE.

A l'issue de la seconde évaluation, dont le résultat est tombé le 21 octobre 2021, le Conseil d'administration de l'ITIE a conclu que le Sénégal a atteint un score très élevé avec (93 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact. La décision complète du Conseil d'administration de l'ITIE peut être consultée à travers le lien suivant : <https://eiti.org/fr/decision-conseil/2021-62>.

## 1.1. Mission

Le CN-ITIE a pour mission « d'œuvrer pour la transparence et la redevabilité dans la gestion du secteur extractif en vue de promouvoir le développement durable »



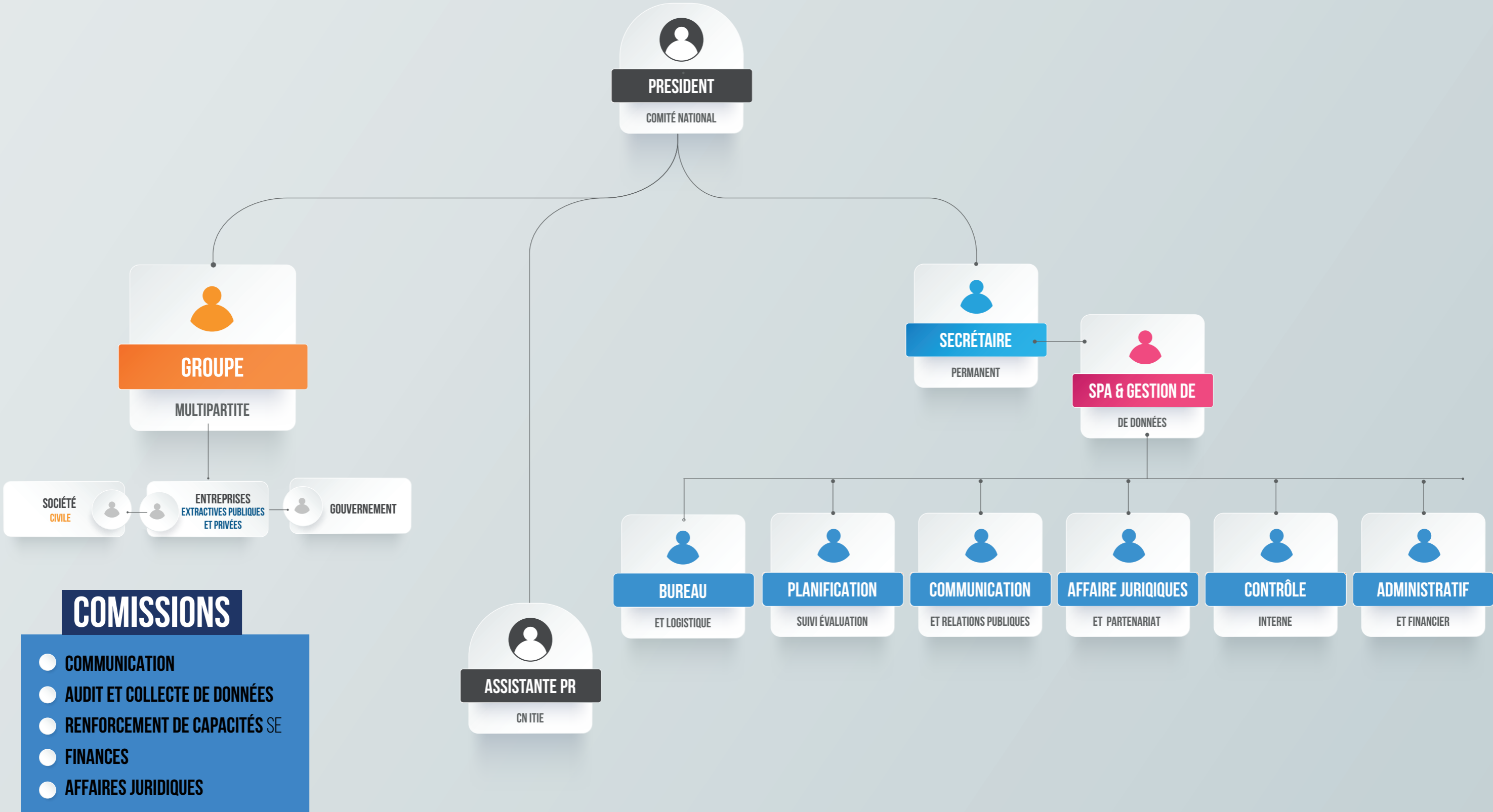
## 1.2. Valeurs organisationnelles

- Intégrité : Respecter les normes morales et professionnelles dans l'accomplissement de nos engagements ;
- Équité : Agir de manière égale dans le traitement et dans la diffusion de l'information afin de toucher toutes les cibles ;
- Objectivité : Rendre de manière fidèle les informations collectées sans prendre en compte des préférences personnelles ;
- Indépendance : Être autonome dans ses prises de décision et respecter les points de vue des collègues

## 1.3. Principes de Gouvernance

- La transparence : Fournir à toutes les parties, ainsi qu'au grand public, en temps opportun, des informations et données pertinentes fiables et disponibles sur le secteur extractif, sous réserve des limites fixées par la loi ;
- La responsabilité : Respecter les politiques, les normes et les engagements internationaux pris, de même que les lignes directrices d'engagement qui sont convenus ;
- L'inclusivité : Créer un environnement où tous les acteurs peuvent participer librement et ouvertement ;
- La redevabilité : Rendre compte des activités extractives, en assumer la responsabilité et divulguer les résultats en toute transparence ;
- L'innovation : Faire toujours preuve de créativité pour élargir le champ et les moyens d'action du processus du CN-ITIE, Sénégal.

# ORGANIGRAMME DU CN-ITIE



## COMISSIONS

- COMMUNICATION
- AUDIT ET COLLECTE DE DONNÉES
- RENFORCEMENT DE CAPACITÉS SE
- FINANCES
- AFFAIRES JURIDIQUES

## 2. Évaluation du Plan Stratégique 2017-2021

**E**n 2017, le Comité national avait défini son premier plan stratégique pour une période de cinq (05) ans et avait comme vision d'être une plateforme d'impulsion des réformes du secteur extractif. A l'issue de cette période, une évaluation est faite pour mesurer le niveau d'atteinte des résultats obtenus et les impacts qui en découlent et donc, de mesurer le niveau d'exécution de l'objectif global du Comité qui était d' « accompagner le gouvernement à travers l'opérationnalisation de mécanismes de transparence, en vue d'instaurer un optimum de gouvernance qui permette de rendre compte aux citoyens de l'évolution des résultats de gestion des opérations minières, pétrolières et gazières sur l'ensemble du territoire sénégalais ».

Ainsi, ces 5 ans de mise en œuvre du plan stratégique ont permis au Comité de pilotage et à notre pays d'accomplir des progrès significatifs dans le domaine de la transparence, de la bonne gouvernance. Ces résultats et impacts sont appréciés sur la base des critères d'évaluation et à travers les différents axes stratégiques définis que sont l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, l'accès à l'information (la production de rapports ITIE, les disséminations et sensibilisations sur les principaux résultats des rapports), la coordination le suivi et la concertation (le dialogue avec les parties prenantes), le renforcement de capacités des acteurs ainsi que des systèmes d'information, et les moyens d'intervention du Comité national.

Ainsi, dans l'amélioration du cadre juridique et institutionnel une série de textes ont été adoptés aussi bien dans le secteur minier que pétrolier et gazier. Dans le secteur minier deux (2) lois ont été adoptées ainsi que quatre (4) Décrets, cinq (5) arrêtés et une (1) circulaire signés

Pour les lois il s'agit de la :

- o Loi n°2016-32 du 8 novembre 2016, portant Code minier ;
- o Loi n°2020-31 du 06 novembre 2020, portant création d'une société nationale dénommée « Société des mines du Sénégal », en abrégé (SOMISEN SA)

**Dans le secteur pétrolier six (6) lois, Sept (7) Décrets, ainsi que d'autres textes notamment Divulgaration des bénéficiaires effectifs : deux (2) lois ; un (1) arrêté et deux (2) circulaires**

Sont adoptés.

Pour les lois il s'agit de :

- la Loi n°2018-21 du 14 juin 2018, autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de coopération inter États portant sur le développement et l'exploitation des réservoirs du Champ GTA entre le Sénégal et la Mauritanie ;
- la Loi n°2018-10 du 30 mars 2018, modifiant diverses législatives relatives aux régimes fiscaux ;
- la Loi n°2019-03 du 1er février 2019, portant Code pétrolier JO du 09 février 2019 ;
- la Loi n°2019-04 du 1er février 2019, relative

au contenu dans le secteur des hydrocarbures ;

- la Loi 2019-07 du 27 février 2019, autorisant le Président de la République à ratifier l'Acte Additionnel à l'Accord de coopération inter-état portant sur le développement et l'exploitation des réservoirs du champ Grand-Tortue /Ahmeyim et relatif au régime fiscal et douanier applicable aux sous-traitants entre la République islamique de Mauritanie et la République du Sénégal signé le 28 décembre 2018 à Nouakchott

- la Loi 2020-06 du 07 février 2020, portant Code gazier

En termes d'impact, nous pouvons noter :

La clarification du régime juridique des bonus de signature

Un meilleur encadrement des conditions d'octroi des permis et licences avec précisions des critères techniques et financiers

L'instauration des mécanismes de transparence à la déclaration des paiements

L'obligation de déclaration des bénéficiaires effectifs des entreprises du secteur extractif

L'élargissement de la déclaration des bénéficiaires effectifs aux sous-traitants, prestataire de service ou fournisseur

L'interdiction des conflits d'intérêts dans le secteur

Le renforcement de l'accès à l'information dans le secteur extractif, pour une meilleure prise en charge des exigences de l'ITIE dans le fonctionnement des Services de l'Administration, a permis au comité d'obtenir des résultats probants sur :

L'amélioration de la ponctualité des données publiées (Année N-1) ;

La mise en place un Système de Télédéclaration opé-

rationnel pour les entités déclarantes ;

La mise en place du Cadastre pétrolier et la mise à jour du Cadastre minier

La publication régulière des données du secteur sur leurs sites web ;

L'amélioration de la connaissance des productions du secteur minier artisanal ;



L'élaboration d'une stratégie de communication.

**En termes d'impact, de 2017 à nos jours, le CN-ITIE s'est positionné auprès de toutes les parties prenantes comme une référence en termes d'accès à des informations exhaustives et fiables.**

\* L'opérationnalisation du système de télédéclaration a donné une nouvelle dimension au processus de reporting du rapport ITIE, l'élargissement du champ d'information extractif permettant de mieux guider la gouvernance du secteur ;

\* L'accessibilité des données, en format plus compréhensible du secteur extractif à travers le Rapport ITIE ;

\* Une réglementation plus explicite, favorable à la divulgation d'informations fiables des Bénéficiaires effectifs ;

\* Une évolution qualitative des capacités des acteurs à appréhender les enjeux et à suivre les opérations à toutes les étapes de la chaîne de valeurs des industries extractives ;  
 Cette amélioration réelle de l'accès à l'information sur le secteur extractif avec la mise en œuvre de l'ITIE, grâce à une Communication Orientée vers les Besoins (COB) découle de la stratégie de communication du CN-ITIE.

Dans le cadre du renforcement de capacités, le Comité national a mobilisé l'ensemble des parties prenantes afin de les sensibiliser sur les bénéfices de cette initiative. Cela a été l'occasion pour le Comité de poser le débat sur la capacité des acteurs et sur la nécessité de procéder à des mises à jour des systèmes d'information des administrations. Ainsi, le renforcement de capacités constituant l'un des axes phares du plan stratégique 2017-2021, a permis au Comité national de rompre avec la logique spéculative qui prévalait au début de la mise en œuvre de ce processus.

De cette manière, le CN-ITIE a pu renforcé les capacités des administrations par des audits et mises à jour de leurs systèmes d'information ainsi que, celles des acteurs sur la base des plans annuels de formations, conférences et colloques.

• En termes d'impact, la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités a permis :

• une meilleure connaissance des dynamiques et des enjeux de la gouvernance des industries extractives, une meilleure compréhension et une meilleure prise en compte des spécificités de la Norme ITIE. Et de relever le niveau de compréhension des acteurs qui se manifeste par des interventions de qualité lors des débats.

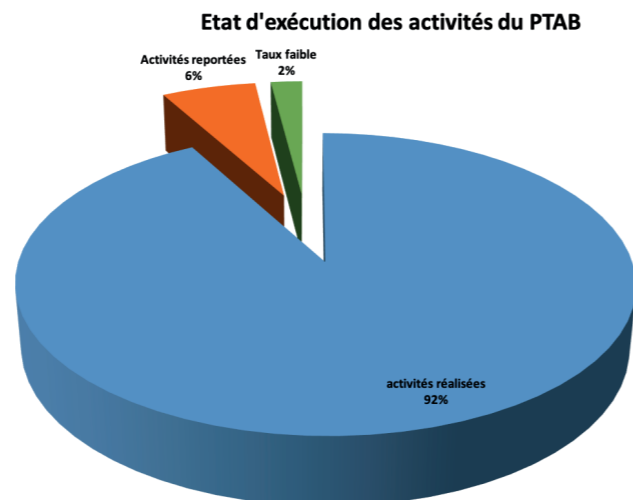
Par ailleurs, le site de l'ITIE constitue un bon référentiel de renforcement de capacités et met à la disposition du public des informations sur le cadre juridique des industries extractives, les contrats miniers, gaziers et pétroliers, les statistiques de production et les paiements.

\* Le volet, **coordination Suivi et concertation**, a permis au Comité national de consolider son leadership en mobilisant l'ensemble des acteurs et institutions concernés, pour relever les défis du secteur et préparer en toute confiance le pays vers sa première et sa deuxième validation. D'ailleurs, c'est ce qui est à l'origine de:

\* La création d'une ligne industries extractives dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat ;  
 L'élaboration des arrêtés pour la péréquation, L'adoption d'un décret relatif à la création d'un registre public des bénéficiaires effectifs et la vulgarisation des recommandations relatives à la Propriété Effective et les actions à mettre en œuvre ;

\* La mise en place de la Plateforme Télédéclaration ;  
 \* La mise en place d'un système de suivi-évaluation performant

A travers le **renforcement des moyens**, le Comité National ITIE avait jugé nécessaire de disposer de moyens adéquats au niveau de son secrétariat pour mener à bien la mission qui lui est assignée et surtout atteindre un niveau de maturation institutionnelle convenable. Cela s'est manifesté à travers la **mise en place d'un dispositif organisationnel permettant de décrire clairement les procédures du CNITIE pour une plus grande transparence** et de disposer de moyens financiers conséquents pour exécuter ses activités et financer son fonctionnement.



### 3. Consultations avec les parties prenantes externes

La consultation avec les parties prenantes a permis d'évaluer leur niveau de perception sur la contribution de l'ITIE par rapport à l'évolution de la transparence dans le secteur extractif (14% des personnes consultées pensent que le niveau de contribution de l'ITIE sur la transparence dans le secteur est très élevé, tandis que 59% estiment que le niveau de contribution est élevé contre 27% qui pensent que la contribution est moyennement élevé) . Les acteurs interrogés estiment que la mise en œuvre de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives au SENEGAL est très appréciée dans l'ensemble car, constituant une initiative salubre, essentielle notamment pour ce qui est de l'approche communautaire avec le partage des données des données du secteur avec les parties prenantes au niveau des localités impactées. Plus de la majorité des personnes enquêtées pensent que l'ITIE est un instrument qui a grandement

contribué à amélioration de la gestion des ressources minérales et aide également à mieux comprendre le secteur extractif dans la mesure où elle permet d'avoir des informations fiables sur l'exploitation et les revenus générés par le secteur. Cependant, certains estiment que le SENEGAL ne profite pas pleinement de ses ressources même si le CNITIE fait un excellent travail et qu'il conviendrait de démocratiser l'accès à l'information en faveur du grand public pour que ce dernier puisse s'approprier de ces données. Cette petite enquête menée nous a permis de comprendre le point de vue des acteurs sur les impacts de la mise en œuvre, sur l'accès à l'information et la compréhension des informations diffusées dans les rapports, ainsi que les besoins en renforcement de capacité. Cela a permis d'identifier les domaines vers lesquels ITIE devrait évoluer.



# 4. Contexte de l'élaboration du plan stratégique

Le Sénégal a adhéré à l'ITIE en octobre 2013, dans le but d'améliorer la gouvernance du secteur extractif et de s'assurer que les bénéfices tirés de l'exploitation minière, pétrolière et gazière profitent aux populations. Depuis son adhésion, le gouvernement a pris une série de mesures destinées à optimiser les retombées du secteur extractif, à travers notamment la restructuration des Ministères en charge des mines et des hydrocarbures. L'importance du secteur minier et des hydrocarbures dans la planification économique est d'ailleurs rappelée dans le Plan Sénégal Émergent qui prévoit de développer :

- Le secteur minier en raison de ses effets sur la balance commerciale, des effets d'entraînement sur le reste de l'économie (ressources fiscales, industries, infrastructures) et de sa contribution au développement social, en particulier via les mines artisanales;
- Le secteur pétrolier sous l'angle de l'approvisionnement en électricité, à travers une bonne organisation des activités de transport, de raffinage et de distribution.

L'exploration pétrolière s'est intensifiée au cours des dernières années, ce qui a abouti à la découverte d'importants gisements de pétrole et de gaz, confirmant ainsi, le potentiel géologique du bassin sénégalais. Ces découvertes ont modifié les perspectives économiques ainsi que les priorités en matière de réformes au niveau du secteur.

D'une manière générale, les dernières évolutions ont confirmé la pertinence d'un mécanisme comme l'ITIE qui, devra intégrer ces nouveaux paramètres dans sa planification et dans son intervention. Ainsi, le pays a entrepris la mise en œuvre de la Norme à travers des activités visant à renforcer la transparence dans la gestion des revenus du secteur extractif. Le Comité national de l'ITIE (CN-ITIE) a adopté en 2017 un plan stratégique portant sur la période 2017-2021. Ainsi, les cinq (5) années de mise en œuvre du plan stratégique ont permis au CN-ITIE, et à notre pays, d'accomplir des

progrès conséquents dans le domaine de la transparence, de la bonne gouvernance à travers la production de rapports ITIE, de l'accès à l'information, de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel, du renforcement de capacités des acteurs, des disséminations et sensibilisations sur les principaux résultats des rapports et du dialogue avec les parties prenantes et d'obtenir des résultats probants sur la base des objectifs et indicateurs fixés.

En dépit de toutes ces évolutions, des efforts seront nécessaires pour optimiser l'intégration de l'ITIE dans les systèmes des Administrations et des entreprises, transformer les recommandations issues de la Validation et des rapports en réformes, et améliorer la qualité de l'information et du débat public.

## 4.1 Les atouts majeurs du Comité National

La bonne gouvernance, la transparence des ressources extractives du Sénégal, ainsi que la redevabilité des acteurs sur toute la chaîne de valeur constituent des enjeux majeurs pour le Gouvernement et les populations. Pour mener à bien sa mission qui consiste à mieux accroître la transparence et la redevabilité du secteur extractif le CN-ITIE dispose d'atouts considérables:

- Engagement du Gouvernement matérialisé par des déclarations et des actes posés pour soutenir le processus et encourager la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE et de la validation;
- Secrétariat permanent opérationnel et diligent ;
- Comité National Indépendant ;
- Cadre de travail apaisé au sein du Comité national qui constitue une plateforme de dialogue entre l'Etat, les sociétés privées, et la société civile ;
- Visibilité institutionnelle qui renforce la crédibilité du CN-ITIE.

## 4.2 Défis

L'élaboration du présent plan stratégique 2022-2026 intervient dans un contexte post Validation et de développement des projets pétroliers et gaziers sur fond de transition énergétique.

Au-delà de l'impératif de maintenir la barre haute lors de la prochaine Validation, censée démarrer en octobre 2024, il restera à consolider les efforts en vue de :

- \* Renforcer le mainstreaming de l'ITIE dans le dispositif de fonctionnement des Administrations sénégalaises ainsi que celui des entreprises ;
- \* Impulser les réformes afin de créer les conditions optimales de mise en œuvre du décret portant création du registre des bénéficiaires effectifs, ainsi que l'instauration d'un système de gestion des revenus, notamment ceux issus de l'exploitation pétrolière et gazière. Mettre un accent particulier sur l'étude et l'analyse des impacts socio-économiques et environnementaux des opérations pour l'anticipation d'éventuels conflits et une mitigation des risques pour les communautés ;
- \* Relever le défi du renforcement de capacités des parties prenantes notamment en rapport avec le développement de l'industrie pétrolière et gazière afin d'influencer la qualité du débat et promouvoir la redevabilité.

Ainsi, sont mis en évidence les défis majeurs que le Comité National devra s'attacher à relever durant les 5 prochaines années.

### Défi 1 : Le mainstreaming des données

Malgré les accomplissements réalisés par le Sénégal en matière d'amélioration des divulgations systématiques d'informations financières et non financières clés, exigées par la Norme ITIE, des efforts supplémentaires pourraient être déployés en vue de renforcer les responsabilités des agences gouvernementales et des entreprises relativement à la divulgation de données extractives clés qui ne sont actuellement divulguées qu'au travers de la déclaration ITIE, y compris celles concernant les données sur la production et les revenus extractifs du gouvernement.



## Défi 2 : Suivi et Appropriation par les acteurs de l'analyse des impacts sur les communautés

L'amélioration du cadre légal et réglementaire devrait rendre plus efficace la transparence en matière de procédures d'octroi de permis, licences et contrats. Mais également, il faudra relever le défi de la mise en œuvre effective d'un registre public des bénéficiaires effectifs ainsi que l'application rigoureuse de la loi sur la gestion des revenus issus de l'exploitation des hydrocarbures.



## Défi 3 : Les réformes liées à l'amélioration de la gouvernance du secteur

Même si le rapport ITIE divulgue les paiements à l'Etat, les dépenses sociales et environnementales, seules quelques parties prenantes sont promptes à analyser plus en détail les tendances de l'industrie et les impacts mesurables sur les communautés.

De même, peu d'éléments concernant les évaluations des impacts des projets extractifs sur l'environnement ou du suivi des obligations environnementales des entreprises extractives ont été divulgués dans la pratique sur le site du Ministère de l'Environnement ou de ceux des tutelles (Mines et Pétrole).

Pour renforcer davantage l'impact de l'ITIE sur le débat public, le comité national devrait examiner plus en détail les besoins en informations des parties prenantes selon divers aspects tels que le sexe, la gestion des revenus, l'impact environnemental et le changement climatique pour orienter la portée de la mise en œuvre de l'ITIE.

## Défi 4 : Enjeux futurs des ressources extractives cernés par les parties prenantes

Avec la découverte de pétrole et d'importantes réserves de gaz au Sénégal, les attentes des acteurs ont augmenté sensiblement. Cependant la plupart d'entre eux, ont des difficultés pour appréhender les règles régissant le fonctionnement de ce secteur, ainsi que les bonnes pratiques internationales. En tant que plateforme de dialogue entre les acteurs, le comité national est bien placé pour offrir des services dans le domaine du renforcement des capacités en vue de contribuer à un débat constructif et informé.

# 5. Présentation du plan stratégique 2022-2026

## 5.1 Vision


**l'ITIE au service de la transparence et de la redevabilité pour un développement durable inclusif du secteur extractif**





## 5.2 Enjeux, orientations et axes d'intervention

Les enseignements tirés des années de mise en œuvre de la norme ITIE notamment du plan stratégique 2017-2021, les enjeux liés aux mutations notées dans le secteur extractif, à la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE et de la validation sont à l'origine des orientations voulues par le Comité national ITIE pour les 5 années à venir. Ainsi, les axes ont été définis en tenant compte de la logique de la chaîne de valeur (3 niveaux)



## Axe 1. Réformes (cadre institutionnel et juridique, coordination concertation suivi)

L'existence d'un cadre juridique clair et transparent est une condition essentielle à la bonne gestion des ressources naturelles, car, elle traduit l'État de droit. Ainsi, la transparence dans la gestion des ressources naturelles est devenue un principe à valeur constitutionnelle depuis la réforme constitutionnelle du 20 mars 2016, faisant des ressources naturelles une propriété exclusive du peuple (article 25 de la Constitution).

Pour rappel, le Comité national ITIE, dans son plan stratégique 2017-2021 avait retenu comme objectif stratégique « l'amélioration Cadre juridique et institutionnel » et avait identifié des actions relatives à : **l'adaptation d'un cadre juridique du secteur extractif aux exigences de la Norme de l'ITIE et à l'adoption de dispositions de transparence dans la réglementation du système de gestion et de redistribution des revenus pétroliers et gaziers** ». Le Comité s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue estime que pour une mise en œuvre optimale de la norme ITIE au Sénégal, l'environnement juridique et réglementaire doit être conforme aux exigences de transparence, de bonne gouvernance et être en phase avec les éventuelles modifications de la norme ITIE. L'évaluation du cadre juridique et institutionnel a permis de voir qu'il est toujours impératif de prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux nouvelles exigences. Ainsi donc, le Comité devra continuer d'œuvrer, pour l'amélioration du cadre juridique en faveur de l'adoption de la loi relative au partage des revenus, de la loi sur l'environnement, de la remise à neuf du décret sur les BE pour avoir un registre public d'ici 2023, et également de l'effectivité d'un meilleur partage des revenus dans le secteur minier ainsi que la prochaine loi relative à la gestion du contenu local.

## Axe 2. Informations - Transparence (mobilisation des recettes, transparence des contrats processus d'octroi et BE)

Face au désir d'une plus grande transparence manifesté par les citoyens, les garanties de la liberté d'information, et de la redevabilité constituent un enjeu majeur et fondamental pour le Comité national qui promeut une plus grande transparence et redevabilité dans la gouvernance des ressources minérales. Ainsi, le renforcement de l'accès à l'information constitue toujours une exigence de transparence pour le Comité et donc, un axe important pour les 5 prochaines années. Car, une bonne gestion des ressources naturelles passe inéluctablement par la mise à disposition de toutes informations relatives à la gouvernance du secteur extractif sur toute la chaîne de valeur.

Pour atteindre cet objectif le Comité national mettra le focus sur les activités prioritaires comme : la transparence relative aux fournisseurs de biens et services (allant au-delà de la divulgation des titulaires de licences) ; l'optimisation de la mobilisation des ressources nationales avec la modélisation financière ; l'analyse budgétaire des revenus issus du secteur extractif, les contrats ouverts pour le gouvernement ; la transparence des fonds souverains ; l'augmentation de la part des communautés locales. Toutes ces activités devront être menées à travers

une stratégie de communication axée sur les réels besoins des citoyens et parties prenantes.

### Axe 3. Impacts Socio-Économiques-environnementaux

L'impact peut être perçu comme « l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes directes ou indirectes de son territoire et internes, que sur la société en général ». Son évaluation consiste alors à mesurer l'existence et l'ampleur de ces changements. L'évaluation de l'impact est progressivement devenue depuis quelques années un enjeu de taille pour les pays mettant en œuvre la norme ITIE. En effet, avec l'adoption du nouveau processus de validation la mesure de l'impact est devenue un critère non négligeable d'évaluation des progrès accomplis dans le domaine de la mise en œuvre des exigences de la Norme ITIE.

Les Comités de pilotage ont l'obligation de mener des études pour mesurer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE, donc, les indicateurs et leur mesure devront fournir des informations sur les améliorations possibles du secteur pour en accroître son efficacité. Une étude d'impact est un instrument de gestion dans le cadre des projets et des prises de décisions. La documentation de l'impact constitue aussi un enjeu de communication, car Les informations relatives à l'efficacité de l'étude d'impact, sont un élément essentiel de la stratégie de communication.

Le Comité national devra mettre à profit la mise en œuvre de l'ITIE à travers les évaluations d'impacts pour renforcer les divulgations liées à l'impact environnemental du secteur extractif et soutenir les efforts visant à renforcer le contenu local, ce qui lui permettrait de répondre à la forte demande d'informations sur ces sujets de la part du public. L'ITIE se penchera également sur la meilleure façon de fournir des informations et des analyses pertinentes liées à la transition énergétique.

### Axe 4. Mobilisation des ressources et Renforcement de capacités (Renforcement des moyens d'interventions Renforcement de capacités).

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs nationaux et internationaux en matière de développement repose sur la capacité des individus, des organisations et des sociétés à se transformer afin d'atteindre leurs objectifs en matière de développement. Les études sur l'efficacité du développement montrent invariablement que le renforcement des capacités est l'une des problématiques les plus cruciales rencontrées par les pays. Le début de la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal a démontré que « la transparence peut produire un effet dévastateur en l'absence de capacités ». C'est pourquoi le CN-ITIE s'est beaucoup investi dans le domaine du renforcement de capacités.

Ainsi, le Plan stratégique 2022-2026, place le renforcement des capacités des acteurs ainsi que des membres du comité parmi les axes prioritaires. Au regard de ces différentes orientations stratégique, le Comité National souligne la nécessité de développer un plan de mobilisation des ressources pour le financement des activités, inscrites au plan stratégique pour son opérationnalisation. L'objectif est de rechercher, en son sein et dans son environnement externe auprès de partenaires/bailleurs de fonds, des ressources en vue de permettre d'exécuter l'ensemble des axes inscrits dans son plan stratégique pour les cinq années à venir.

Le Comité devra mobiliser les moyens de son intervention pour pouvoir mettre en œuvre les trois premiers axes stratégiques définis. Ce volet prendra en compte le renforcement des capacités du CN-ITIE (avec le renouvellement qui aura lieu bientôt, normalement en 2022), ainsi que les procédures, les évaluations et les incitations, la gouvernance du Groupe multipartite, la collecte de fonds pour les 5 prochaines années et le partenariat.

## 6. Mécanisme de mise en œuvre et dispositif de Suivi-Evaluation

### 6.1 Mécanisme de mise en œuvre

**P**our assurer la mise en œuvre du plan stratégique, le CN-ITIE, va élaborer un plan d'actions triennal qui sera complété par un plan biennal, à partir de l'année 2025.

Le Plan stratégique 2022-2026, comporte dans sa mise en œuvre trois niveaux de priorités qui s'articulent autour des axes suivants Réformes (1), Information-Transparence (2), Impacts socio-économiques et environnementaux (3). Pour atteindre ses objectifs prioritaires, le CN-ITIE devra développer une stratégie des mobiliser les ressources.

La mise en œuvre du Plan stratégique sera placée sous la supervision d'un Responsable du Suivi-Évaluation, qui devra mettre en place un système de suivi-évaluation basé sur une approche holistique.

Les plans d'actions devront faire l'objet d'une évaluation annuelle afin de consolider le cadre de performance et de maintenir l'attention sur les résultats. Compte tenu du contexte et de la spécificité des interventions de l'ITIE, il est souhaitable de mettre en place un cadre de coordination sous la forme d'un groupe consultatif, dont le rôle sera de conseiller et de participer au suivi du travail du Comité. Le Comité National devra veiller à privilégier une approche inter-sectorielle surtout pour la prise en charge des questions transversales.

En outre, un dialogue régulier sur la mise en œuvre avec les partenaires techniques et financiers et les différentes catégories de parties prenantes, au premier rang desquels, les ministères de tutelle devront être assuré.

Enfin, la recherche de synergies avec les acteurs institutionnels et les initiatives de réformes pertinentes au niveau des ministères de l'Énergie, des Mines et de l'Économie et des Finances, seront de mise.

### 6.2. Dispositif de Suivi-Evaluation

Un mécanisme de suivi sera mis en place pour assurer l'évaluation du degré d'atteinte des objectifs stratégiques et apporter au besoin, les correctifs nécessaires qu'il s'agisse de la révision des actions stratégiques ou des objectifs spécifiques visés. Ainsi, le Secrétariat permanent pourra rendre compte des évolutions de la mise en œuvre du Plan stratégique et ajuster son plan d'actions pour tenir compte des résultats obtenus.

Le Comité National développera un certain nombre d'outils pour le suivi et l'évaluation de ses activités qui concourent à la mise en œuvre du Plan stratégique. Il s'agira notamment d'un Tableau de bord sur le suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique, d'un chronogramme de suivi des activités des Plans de

Travail Annuel du Secrétariat. Les réalisations issues de la mise en œuvre du Plan stratégique seront diffusées à travers des rapports mensuels, trimestriels et annuels sur l'état d'avancement des activités.

Un dispositif de suivi-évaluation axé sur les résultats est en cours d'opérationnalisation. Il devra à terme permettre :

- De mettre en cohérence les différents outils à savoir le cadre logique, le plan de travail, le cadre de mesure de rendement ainsi que les outils secondaires de présentation des résultats (rapport trimestriel, annuel, état d'exécution périodique des activités) ;
- D'améliorer l'impact positif résultant de la mise en œuvre du Plan, tel que recherché dans la Vision et les objectifs stratégiques;
- De mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan, afin de permettre au Comité National d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs et prendre les décisions conséquentes ;
- De procéder aux évaluations périodiques de

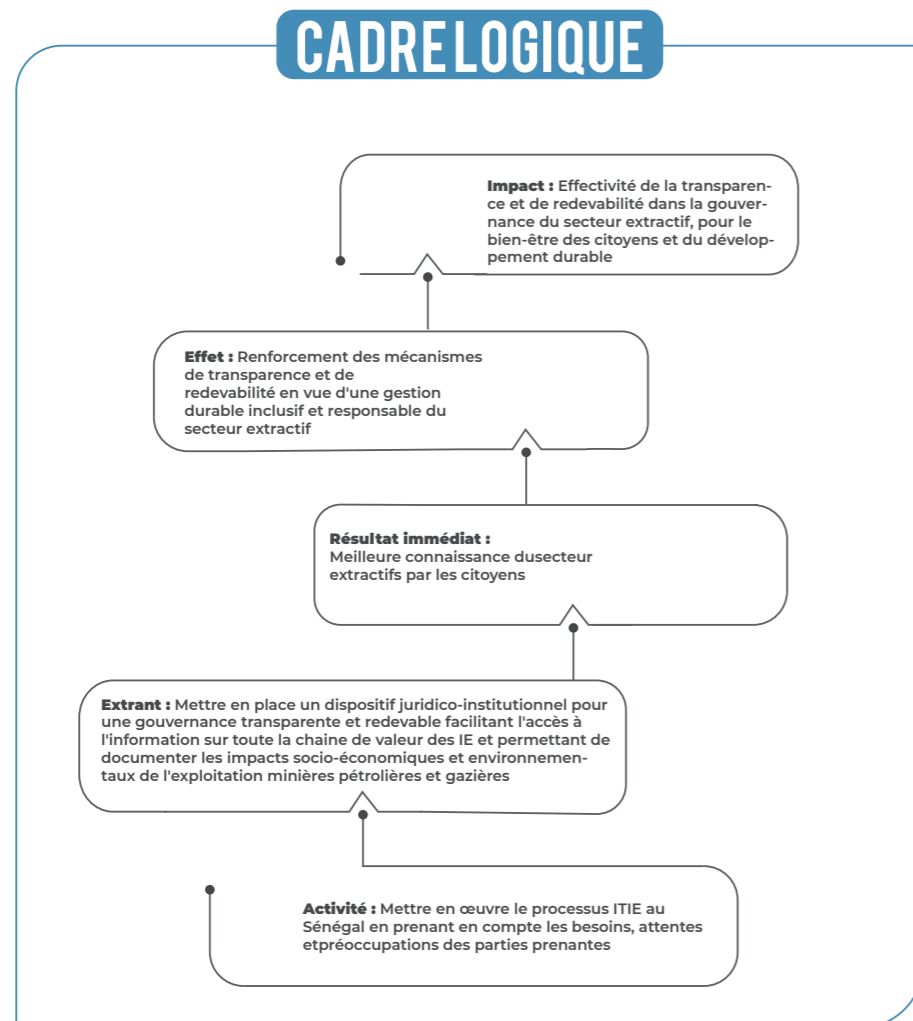
sa mise en œuvre pour mieux comprendre les raisons des réussites ou des échecs éventuels de la mise en œuvre du Plan ;

- De valoriser les bonnes pratiques afin d'améliorer les actions futures, pour répondre au principe de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- D'établir des passerelles avec d'autres structures afin de développer des synergies et de mieux collecter les informations disponibles; et
- De renseigner à temps réel les parties prenantes sur les performances de la mise en œuvre du plan stratégique.

Notre mécanisme de suivi-évaluation sera basé sur :

- Le suivi des activités clés d'intervention;
- Le suivi des indicateurs de performance (indicateurs de changement);
- Le suivi périodique des indicateurs d'impact;
- Un système de diffusion et de partage périodique des informations.

## 6.2.1 Modèle logique



## 6.2.2 Cadre de mesure de rendement

La mise en œuvre optimale des Bénéficiaires Effectifs	Registre national des BE mis en place	Registre des BE	Vérification dans le Rapport ITIE	Annuelle	CN-ITIE, Justice, Mines, Pétrole, Finance, OFNAC, CENTIF/Entreprises
Un meilleur suivi des conditions d'octroi des permis et licences et du secteur minier artisanal est assuré	Mécanismes de suivi mis en place	Commission de négociation créée	Revue documentaire	Annuelle	CN-ITIE/ ANSD/ Mines/ Pétrole
La simplification de l'information sur toute la chaîne de valeurs est renforcée	Plan de com. élaboré et exécuté	Plan de communication	Rapport d'activités de communication	Semestrielle	CN-ITIE/CC
La transparence fiscale ainsi que la transparence dans les procédures d'octroi sont renforcées	Manuel de procédures d'octroi adopté	Manuel de procédures	Revue documentaire	Annuelle	CN-ITIE/ Mines/ Pétrole
Le mainstreaming intégral à l'horizon 2026 est atteint	Portail créé	Portail d'information	Revue rapport ITIE / Rapport d'analyse du portail	Annuelle	CN-ITIE - Entreprises
Un mécanisme de suivi des obligations contractuelles des entreprises extractives (contrats, paiements, contenu local) est mis en place	Plan de contrat mis à jour / Nombre de déclarations effectuées par le CNSLC	Plan de contrat et Déclarations du CNSCL dans le Rapport ITIE	Vérification du rapport ITIE / Rapport d'activités du CNSCL	Annuelle	CN-ITIE/ CNSCL
Une nouvelle stratégie de communication est définie et exécutée	Plan de communication élaboré	Plan de communication	Revue rapport d'activités de communication	Annuelle	CN-ITIE/CC
Des stratégies de développement du Contenu local sont mis en place	Stratégie mis en place	Document de stratégie	Revue documentaire	Annuelle	CN-ITIE/CNSCL
Un dispositif de suivi des dépenses sociales et environnementales est mis en place	Cadre de suivi mis en place	PV de réunions du cadre et rapport d'audit	Revue rapport d'audit	Annuelle	CN-ITIE, MEDD, Mines, Pétrole, Entreprises
Les impacts sociaux et environnementaux sont documentés	document disponible	Rapport d'étude d'impacts	Enquête (Etude)	Annuelle	CN-ITIE /MEDD /MMG/MPE/ Entreprises
La loi sur la répartition des revenus du Pétrole et du Gaz est appliquée	Rapports publiés	Rapport ITIE	Revue documentaire	Annuelle	CN-ITIE/Entreprises/ MEDD/CDC
Des outils de promotion des emplois et de répartition des revenus sont créés	Outils de promotion élaborés	Rapport d'activités CNSCL	Revue documentaire	Annuelle	CN-ITIE/CNSCL
Un dispositif de suivi de la transition énergétique est mis en place	Dispositif de suivi mis en place	rapport ITIE	Vérification dans le rapport de suivi	Annuelle	CN-ITIE - MEDD - MPE - MMG - MF
Plan de suivi des recommandations issues des rapports et de la validation mise en œuvre	Plan de suivi des recommandations élaboré et mis en œuvre	rapport ITIE	Revue documentaire	Annuelle	CNITIE Com Validation
Stratégies de mobilisation des ressources effectives	Nombre de partenaires financiers	Rapport d'activités	Revue documentaire	trimestrielle	PR CN-ITIE /SP/SPA
La mise en œuvre et le déploiement du Plan stratégique effectif	Plan de travail mis en œuvre	Rapport annuel d'exécution du Plan stratégique	Rapport d'activités	Annuelle	PR CN-ITIE /SP/SPA / Bailleurs
Élaborer des plans de développement du STITIE et de renforcement des capacités du CNITIE et des acteurs	Plans de développement et de renforcement de capacités élaborés et exécutés	Plans de développement de renforcement	Vérification dans le rapport d'activités	Annuelle	CN-ITIE - CI - Consultant
Visites annuelles d'échange de bonnes pratiques effectuées	Nombre de pays de mise en œuvre visités	PV de réunions	Revue rapport d'activités	Annuelle	CN-ITIE
Les directives présidentielles indiquant les moyens de l'ITIE sont appliquées et le mécanisme de prélèvement automatique pour le financement de l'ITIE mis en place	Directives présidentielles exécutées	Plan des recommandations Rapports d'activités	Revue rapport d'activités	Annuelle	CN-ITIE / Ministères concernés
Dispositif performant de Suivi- Évaluation mis en place	outils de suivi élaborés	Outils de suivi	Revue dans le rapport de suivi	Annuelle	CN-ITIE - RSE - CRCSE
La performance du CNITIE est améliorée	Nombre de réunions du CN-ITIE et du ST-ITIE / Manuel de procédures mis à jour	PV de réunion Manuel de procédures	Revue documentaire	semestrielle	PR CN-ITIE /SP/SPA

## 6.2.3 Tableau de bord des indicateurs

Tableau des indicateurs points de repère et objectifs et source de vérification			
Indicateur	Point de repère	Objectif	Source de Vérification
<b>Impact : Effectivité de la transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif, pour le bien être des citoyens et du développement durable</b>			
Niveau de satisfaction des acteurs sur la transparence et la redevabilité dans la gouvernance des IE	Étude de perception des citoyens sur la gouvernance transparente et redevable du secteur	Connaître le point de vue des populations sur la gouvernance du secteur à travers la pertinence des activités de l'ITIE	Étude d'impacts
% des revenus injectés retracés chaque année	Rapport ITIE	Connaître la contribution du secteur dans l'économie	Rapport ITIE
Mesure de l'impact des retombées sur les populations	Etude d'impact	Assurer le bien-être social et le développement durable	Rapport d'étude
<b>Effet : Renforcement des mécanismes de transparence et de redevabilité en vue d'une gestion durable inclusif et responsable du secteur extractif</b>			
Document des impacts sociaux et environnementaux des industries extractives et de la transition énergétiques	Études d'impacts sociaux environnementaux /Publication EIES-PGES	Divulguer les EIES, les PGES / Réaliser des études pour documenter les impacts / Publier et appliquer la loi sur la répartition des revenus	Études d'impact
Niveau d'exécution des nouvelles recommandations issues des rapports ITIE et de la dernière validation	Matrice d'exécution des recommandations	Application effective des réformes de transparence et des exigences de la Norme ITIE	Matrice d'exécution des recommandations
Hausse du niveau du débat public sur les questions relatives à gouvernance des Industries Extractives	Tenir dix (10) débats le thème de la gouvernance des IE	Meilleure gestion des ressources issues du secteur extractif Sénégalais	Rapport plan de communication
Hausse annuelle des cadres de dialogue mis en place	Créer au moins un cadre de d'échanges et de dialogue chaque année	Meilleure coordination du secteur pour une mise en œuvre optimale des exigences de la Norme ITIE	Rapport de suivi
<b>Produit : Mettre en place un dispositif juridico-institutionnel pour une gouvernance transparente et redevable facilitant l'accès à l'information sur toute la chaîne de valeur des IE et permettant de documenter les impacts socio-économiques et environnementaux de l'exploitation minières pétrolières et gazières</b>			
Nombre de réformes pris par an	Prendre au moins un texte chaque année pour améliorer le cadre juridico-institutionnel	Adaptation du cadre juridique et institutionnel dédiée aux industries extractives	Rapport sur les textes de lois / Rapport de suivi
Nombre de rapports publiés et de disséminations tenues	Publier chaque année le rapport N-1 et tenir des disséminations dans les régions minières	Partage des rapports ITIE avec notamment les régions impactées et les autres régions du Sénégal	Rapports ITIE
Nombre de Formations tenues/ et pourcentage de parties prenantes ayant une meilleure connaissance du secteur extractif	Développer et exécuter à hauteur de 70% un plan de renforcement de capacités prenant en compte les réels besoins en formation des parties prenantes	Bonne compréhension des enjeux de la gouvernance des IE par l'ensemble des parties prenantes	Matrice du plan de renforcement des capacités
Nombre de Réunions du GMP et de coordination du secrétariat tenues	Tenir six (6) réunions par année et des réunions hebdomadaires de coordination	Les membres du Comité national et du Secrétariat sont au même niveau d'information	Comptes rendus réunions du CN-ITIE et de coordination

## 7. Budget indicatif

RESSOURCES FINANCIERES (2022-2026) en FCFA						
Axes stratégiques	2022	2023	2024	2025	2026	Global
<b>1 : Réformes</b>	50 000 000	50 000 000	55 000 000	40 000 000	40 000 000	<b>235 000 000</b>
<b>2 : Informations - Transparence</b>	110 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	160 000 000	<b>750 000 000</b>
<b>3 : Impacts Socio-Économiques-environnementaux</b>	2 000 000	52 000 000	57 000 000	67 000 000	72 000 000	<b>250 000 000</b>
<b>4 : Mobilisation des ressources et Renforcement de capacités</b>	102 000 000	142 000 000	102 000 000	67 000 000	147 000 000	<b>560 000 000</b>
<b>TOTAL en FCFA</b>	<b>264 000 000</b>	<b>404 000 000</b>	<b>374 000 000</b>	<b>334 000 000</b>	<b>419 000 000</b>	<b>1 795 000 000</b>



# 8. Tableau synthèse du plan stratégique

PLAN STRATEGIQUE 2022 - 2026								
Objectifs Stratégiques	Actions stratégiques	Indicateurs de changement	Responsable(s)	Année				Budget
				2022	2023	2024	2025	
<b>Axe 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel dédié à la gouvernance des ressources minières pétrolières et gazières</b>	Accompagner l'adoption des lois sur la répartition des revenus issus du secteur pétrolier et gazier, sur l'accès à l'information, sur le Code de L'environnement	<b>Exigences de transparence intégrées dans la réforme</b>	Président / CN-ITIE/COS-PETROGAZ/MEDD/MJ					0
	Mettre en place un dispositif de suivi des réformes juridiques et fiscales		CN-ITIE /MF					0
	Encadrer le régime d'exonération fiscale et s'assurer de l'effectivité des règles et pratiques relatives aux flux financiers illicites		CN-ITIE /MF/MMG/MPE/CN-ITIE/CENTIF/OFNAC/GIABA/ BCEAO					0
	Contribuer à la mise en place d'un cadre législatif sur le Contenu Local dans le secteur extractif (hydrocarbures et minier) et une agence de régulation du contenu local		CNITIE/CNSCL/ CMDS - Cadre des Entreprises Pétrolières					35 000 000
	Œuvrer pour une mise en œuvre effective des Bénéficiaires Effectifs		CN-ITIE, Justice, Mines, Pétrole, Finance, OFNAC, CENTIF/Entreprises					100 000 000
	Faire le plaidoyer pour un meilleur suivi des conditions d'octroi des permis et licences et du secteur minier artisanal		CN-ITIE/ ANSD/ Mines/ Pétrole					100 000 000
<b>Axe 2 : Faciliter l'accès à l'information sur toute la chaîne de valeurs</b>	Poursuivre la simplification de l'information sur toute la chaîne de valeurs	<b>Niveau compréhension et de satisfaction des acteurs sur l'accès à l'information relative à la chaîne de valeur des IE</b>	CN-ITIE/CC					50 000 000
	Renforcer la transparence fiscale		CN-ITIE - MF - MMG - MPE - AN					50 000 000
	Renforcer la transparence dans les procédures d'octroi		CN-ITIE - Entreprises					100 000 000
	Atteindre le mainstreaming intégral à l'horizon 2026		CN-ITIE/ CNSCL					0
	Instaurer un mécanisme de suivi des obligations contractuelles des entreprises extractives (contrats, paiements, contenu local)		CN-ITIE/CC					500 000 000
	Définir et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de communication		CN-ITIE/CNSCL					50 000 000
<b>Axe 3 : Mettre en place un dispositif global permettant de documenter</b>	Accompagner la mise en place des stratégies de développement du Contenu local	<b>Niveau de perception des populations sur les impacts socio-économiques et environnementaux</b>	CN-ITIE/MEDD, Mines, Pétrole, Entreprises					20 000 000
	Mettre en place un dispositif de suivi des dépenses sociales et environnementales							

<b>tous les impacts socio-économiques et environnementaux</b>	Documenter les impacts sociaux et environnementaux	<b>Comité ITIE efficace et performant / Degré de compréhension des enjeux du secteur par les acteurs</b>	CN-ITIE /MEDD /MMG/MPE/ Entreprises					120 000 000
	Œuvrer pour l'application effective de la loi sur la répartition des revenus du Pétrole et du Gaz		CN-ITIE/Entreprises/ MEDD/CDC					0
	Créer des outils de promotion des emplois et de répartition des revenus		CN-ITIE/CNSCL					0
	Mettre en place un dispositif de suivi de la transition énergétique		CN-ITIE - MEDD - MPE - MMG - MF					50 000 000
	Élaborer et mettre en œuvre un plan de suivi des recommandations issues des rapports et de la validation		CNITIE Com Validation					10 000 000
<b>Axe 4 ; Renforcer les moyens d'intervention et les capacités du CN-ITIE</b>	Développer des stratégies de mobilisation des ressources	<b>Comité ITIE efficace et performant / Degré de compréhension des enjeux du secteur par les acteurs</b>	PR CN-ITIE /SP/SPA					0
	Renforcer les moyens pour la mise en œuvre et le déploiement du Plan stratégique		PR CN-ITIE /SP/SPA / Bailleurs					10 000 000
	Élaborer des plans de développement du STITIE et de renforcement des capacités du CNITIE et des acteurs		CN-ITIE - CI - Consultant					250 000 000
	Instituer des visites annuelles d'échange de bonnes pratiques		CN-ITIE					100 000 000
	Suivre les directives présidentielles indiquant les moyens de l'ITIE ; Instituer un mécanisme de prélèvement automatique pour le financement de l'ITIE		CN-ITIE / Ministères concernés					0
	Mettre en place un dispositif performant de Suivi- Évaluation		CN-ITIE - RSE - CRCSE					100 000 000
Améliorer la performance du CN-ITIE	PR CN-ITIE /SP/SPA					100 000 000		
<b>Total Général du Plan Stratégique sur les 5ans</b>								<b>1 795 000 000</b>



Initiative pour la Transparence dans  
les Industries Extractives du Sénégal

*La transparence, tout le monde y gagne !*

# PLAN STRATÉGIQUE 2022-2026



[www.itie.sn](http://www.itie.sn)



[itie@itie.sn](mailto:itie@itie.sn)



[@itie\\_senegal](https://twitter.com/itie_senegal)



Comité national  
ITIE Sénégal

186 Avenue Lamine GUEYE, Immeuble Collé Ardo SOW.  
33 821 69 72 - [eitisenegal@gmail.com](mailto:eitisenegal@gmail.com) - [itie@itie.sn](mailto:itie@itie.sn)